



## CIRCULAIRE N° 3890 DU 16/02/2012

| CIRCULAIRE                  | Informative   | Administrative | Projet |
|-----------------------------|---|----------------|--------|
| <b>OBJET</b>                |  <p>... au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...</p> |                |        |
| <b>DESTINATAIRE</b>         | Fondamental et maternel ordinaire   |                |        |
| <b>RÉSEAU</b>               | TOUS  |                |        |
| <b>PÉRIODE</b>              | Année scolaire 2011-2012  |                |        |
| <b>ÉMETTEUR</b>             | Cabinet de la Ministre de l'Enseignement obligatoire  |                |        |
| <b>SIGNATAIRE</b>           | Marie-Dominique SIMONET   |                |        |
| <b>CONTACTS</b>             | Voir circulaire   |                |        |
| <b>DOCUMENTS À RENVOYER</b> |   |                |        |
| <b>DATE LIMITE D'ENVOI</b>  |   |                |        |
| <b>NOMBRE DE PAGES</b>      | 5 pages   |                |        |
| <b>MOTS-CLÉS</b>            | Maintien - Redoublement   |                |        |

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement obligatoire libre subventionné ;
- Aux organes de coordination et de représentation des Pouvoirs organisateurs ;
- Aux Chefs d'établissement, Directions et équipes éducatives des écoles maternelles et fondamentales organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions et membres des équipes des Centre PMS ;
- Aux Directions et membres du personnel des catégories pédagogiques des Hautes Ecoles.

### **Pour information :**

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;



**... au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent...**

**Objet : Réduction progressive des maintiens et des redoublements à l'école fondamentale**

---

Madame,  
Monsieur,

Personne ne se réjouit du maintien ou du redoublement d'un élève. Nous savons aujourd'hui, notamment grâce aux études universitaires et aux Indicateurs de l'enseignement, que ces pratiques ne favorisent pas la réussite scolaire. Elles restent néanmoins répandues dans notre système scolaire faute d'alternatives crédibles.

Le projet que je vous invite à découvrir aujourd'hui fait le pari que ces alternatives existent et qu'elles sont praticables dans nos écoles. Il cherche à mobiliser, dans la même dynamique, tous les adultes concernés : enseignants, chefs d'établissement, membres du service d'inspection, conseillers pédagogiques, agents des Centres PMS, formateurs d'enseignants,...

Le projet vise à construire ensemble et à mettre en œuvre - chacun à son niveau d'action et de décision dans le système éducatif - des alternatives crédibles au redoublement. L'enjeu prioritaire est de promouvoir une évolution positive du parcours scolaire de chaque enfant, dès la 1<sup>ère</sup> maternelle et de diminuer ainsi progressivement les pratiques de maintien et de redoublement entre 2,5 et 8 ans.

Décréter l'interdiction du redoublement serait inefficace. Si les pratiques de maintien et de redoublement restent d'actualité, c'est parce qu'elles constituent, aux yeux de nombreux acteurs, la moins mauvaise solution pour venir en aide aux élèves en grande difficulté.

Un certain nombre de moyens structurels existent. Des pratiques efficaces sont déjà en place au niveau de cycles, d'écoles ou de l'ensemble du système scolaire. Elles méritent d'être valorisées, renforcées et partagées. D'autres actions pourraient être inventées, explorées et développées. L'ensemble du système éducatif gagnerait à ce que ce genre d'actions fasse l'objet d'échanges entre équipes éducatives, ou entre ces dernières et leurs partenaires de travail.

C'est là l'objectif principal de ce projet. Il cherchera à soutenir :

- le développement ou le renforcement de synergies entre tous les acteurs concernés ;
- le recours à des pratiques pédagogiques innovantes, individuelles et collectives, qui mettent chaque enfant en situation de se développer, d'apprendre et de franchir positivement le passage d'un cycle à l'autre - y compris ceux identifiés comme étant en difficulté d'apprentissage.

Si cette préoccupation devrait être commune à toute l'équipe éducative, le projet cible, dans un premier temps, les cycles 2.5/5 et 5/8.

Pour encourager les collaborations entre acteurs scolaires, j'ai souhaité diffuser, à tous simultanément, la même information, annonçant les différentes dimensions de ce projet et les modalités d'action possibles. Je tiens également à recueillir vos réactions pour cerner au mieux les réalités locales des écoles et en tenir compte dans toute la mesure du possible.

Je vous invite à participer nombreux à une des séances d'information organisées au printemps !

Certaine que vous ne serez pas insensible à cette volonté de vous soutenir dans des pratiques positives au bénéfice du développement des enfants et d'apprentissages solides, je vous remercie de l'attention que vous voudrez accorder à ce projet !

**Marie-Dominique Simonet**

**Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,**

## « 15 jours pour informer » : pourquoi, avec qui, quand et où ?

### Pourquoi ?

- lancer la dynamique du projet, clarifier ses objectifs, annoncer les dispositifs d'information et de soutien qui seront mis en œuvre ;
- réunir les acteurs scolaires concernés afin d'encourager les collaborations : nous sommes tous responsables et partenaires, au bénéfice des enfants ;

### Avec qui ?

- les directeurs des écoles fondamentales ;
- un ou deux enseignants par implantation (maternel et/ou primaire) ;
- le directeur et/ou un agent par Centre PMS ;
- les conseillers pédagogiques des réseaux pour l'enseignement fondamental ;
- les membres du Service général de l'inspection ;
- deux ou trois membres du personnel des catégories pédagogiques des Hautes Ecoles (directeurs, coordinateurs pédagogiques et/ou professeurs des départements préscolaire et primaire) ;
- des formateurs de l'IFC.

### Quand et où ?

1. Vendredi 16 mars matin : Bruxelles (Haute Ecole de la Ville de Bruxelles)
2. Vendredi 16 mars après-midi: Bruxelles (Haute Ecole de la Ville de Bruxelles)
3. Lundi 19 mars matin: Tournai (Haute Ecole de la Communauté Française en Hainaut)
4. Mardi 20 mars matin: Namur (Haute Ecole de Namur)
5. Mercredi 21 mars matin: Libramont (Haute Ecole Robert Schuman)
6. Vendredi 23 mars matin: Charleroi (Université du Travail)
7. Lundi 26 mars matin: Louvain-la-Neuve (Haute Ecole Léonard De Vinci)
8. Mardi 27 mars matin: Liège (Haute Ecole de la Province de Liège)
9. Mardi 27 mars après-midi: Liège (Haute Ecole de la Province de Liège)
10. Mercredi 28 mars matin: Mons (Université de Mons)

## **Selon quel horaire ?**

En matinée : 8h30-12h

L'après-midi : 13h30-17h

## **Quels seront les intervenants ?**

- des membres d'équipes de recherche de l'ULB et de l'ULg qui présenteront les résultats des travaux récents menés pour comprendre maintiens et redoublements ainsi que des pistes pour agir ;
- des directeurs d'établissement qui témoigneront de leur expérience et des dispositifs mis en œuvre pour soutenir les enseignants dans la recherche d'alternatives au redoublement ;
- la fonctionnaire dirigeante de l'Institut de la Formation en cours de Carrière, Madame HICTER, qui présentera le dispositif de formation imaginé pour encourager la diversité et renforcer la cohérence des pratiques entre acteurs ;
- un membre du Cabinet de la Ministre Marie-Dominique Simonet pour présenter le projet, son enjeu, ses dimensions ;

## **Comment s'inscrire ?**

Dès à présent, le formulaire d'inscription individuelle est en ligne sur le site

[www.enseignement.be/decolage](http://www.enseignement.be/decolage)

Pour vous accueillir et organiser au mieux les séances d'information, les inscriptions seront clôturées le 12/03/12. Ne tardez pas...

## Qui s'engagera à quoi ? (à partir de 2012...)

- **Le Gouvernement**, en tant qu'autorité politique responsable, s'engage à :
  1. assurer la coordination et le suivi du projet dans la durée ;
  2. soutenir le travail collectif des partenaires du projet ;
  3. faciliter l'organisation des temps, structures et contenus de formation ;
  4. mettre au service du projet des personnes ressources compétentes (inspection, conseillers pédagogiques, chercheurs, formateurs, ...) ;
  5. garantir aux équipes éducatives une redistribution des moyens générés par la suppression des maintiens et redoublement.
  
- **Les acteurs locaux (équipe éducative et équipe PMS)** s'engagent à :
  1. mettre en œuvre (ou renforcer) des alternatives au redoublement afin de réduire de façon significative le nombre de propositions de maintiens, d'années complémentaires, de redoublements voire ne plus maintenir, proposer d'année complémentaire, ni faire redoubler d'enfants, de la 3<sup>ème</sup> maternelle à la 2<sup>ème</sup> primaire ;
  2. a) mettre autant que possible les temps de formation (formations méso/micro et formations volontaires) de tous les enseignants de l'école au service du projet;  
  
b) consacrer une partie des heures de concertation à la mise en œuvre du projet ;
  3. travailler en collaboration avec des partenaires et des personnes ressources, dans le respect des responsabilités et mandats respectifs ;
  4. participer à la coordination du projet au niveau global ;
  
- **Les membres des structures d'encadrement et de conseil** (inspecteurs, conseillers pédagogiques, IFC et organes de formation), seront sollicités pour identifier et co-construire, avec les équipes éducative et PMS, les actions à privilégier, parmi toutes celles possibles ;
  
- **D'autres partenaires de travail** (formateurs et futurs enseignants, chercheurs, parents, associations,...) seront sollicités en fonction des collaborations déjà effectives, des propositions ou souhaits formulés par les équipes éducatives et PMS.